

**BANALISATION
DE
L'ALCOOL**

ATTENDU QU'actuellement, l'alcool coûte beaucoup plus cher à l'État qu'il ne lui rapporte et qu'en 2002, ses coûts représentaient 3 milliards de dollars au Québec ;

ATTENDU QUE le prix est un levier politique intéressant en matière de réduction des méfaits liés à l'alcool : il influence non seulement le comportement des consommateurs, mais également leur niveau de consommation ;

ATTENDU QU'une augmentation de taxes de 10 % du prix de l'alcool entraîne une diminution de 5 % de la consommation ;

● **QUELLES MESURES VOTRE PARTI SOUHAITE-T-IL METTRE DE L'AVANT AFIN DE RÉDUIRE LES COÛTS SOCIAUX ET CEUX DE SANTÉ ASSOCIÉS À L'ALCOOL ?**

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur la stratégie nationale sur l'alcool recommande dans son rapport que les régies d'alcool gouvernementales consolident le mandat de responsabilité sociale et renforcent les règlements relatifs à l'obtention des permis d'alcool ;

ATTENDU QU'il aborde aussi la question des mécanismes d'établissement des prix et contrôle de la publicité et de la promotion ;

● **QUELLES MESURES VOTRE PARTI SOUHAITE-T-IL METTRE DE L'AVANT POUR RÉDUIRE L'ACCESSIBILITÉ DE L'ALCOOL ET DÉNORMALISER SA CONSOMMATION ?**